



Conseil économique et social

Distr. générale
6 février 2014
Français
Original: anglais, français et russe

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

162^e session

Genève, 11-14 mars 2014

Point 4.8.5 de l'ordre du jour provisoire

**Accord de 1958 – Examen de projets d'amendements
à des Règlements existants, proposés par le GRSG**

Proposition de complément 4 à la série 04 d'amendements au Règlement n° 107 (Véhicules des catégories M₂ et M₃)

Note du secrétariat *

Annexe 3, paragraphe 7.7.8.5.3, remplacer "d'un pour les classes A et B." par "d'un pour la classe A."

* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2012-2016 (ECE/TRANS/224, par. 94, et ECE/TRANS/2012/12, activité 02.4), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements en vue d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.

GE.14-20596



* 1 4 2 0 5 9 6 *

Merci de recycler

